



COMMUNE DE

Neuillé Pont Pierre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## Contrat de location

### Espace MONBERGER de NEUILLE-PONT-PIERRE

(Place du Mail)

**Entre** La Commune de NEUILLE-PONT-PIERRE (Indre-et-Loire)

Représentée par Monsieur Michel JOLLIVET, Maire

Ci-après désigné " le propriétaire "

**Et** L'association locale (dont le siège social est sur la Commune de Neuillé-Pont-Pierre) :

.....  
Représentée par .....

Adresse .....

Tél. ....

Mail .....

Ci-après désigné " l'occupant "

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

**Article 1** : L'occupant utilisera le centre culturel de Neuillé-Pont-Pierre le :

.....

Objet précis de l'occupation :

.....

Location 1

Location 2

Location 3 et plus

**Article 2** : L'occupant déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et y souscrire. Il s'engage à faire respecter les règles de sécurité par les participants. Il utilisera les locaux dans le respect de l'ordre public, d'hygiène et de bonnes mœurs.

**Article 3** : L'occupant s'engage :

- **Lors de la signature du présent contrat**, à verser des arrhes décrit dans le tableau ci-dessous.
- **Une semaine avant la remise des clés**, à verser au propriétaire ou à son représentant légal, le droit de location voté par délibération le 03 décembre 2024, déduction des arrhes versés.
- **Une semaine avant l'état des lieux**, à remettre à la commune de Neuillé-Pont-Pierre :
  - 2 chèques de caution (un pour les locaux, un pour le ménage)





# COMMUNE DE Neuillé Pont Pierre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Vu la délibération 2024\_61 et vu la délibération 2024\_85

CENTRE CULTUREL	Tarif Association (Siège social sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre) <b>2025</b>	Arrhes Association (Siège social sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre) <b>COMMUNE 2025</b>
Location	<b>100.00 €</b>	<b>50.00 €</b>
Option ménage (week-end uniquement)	<b>110.00 €</b>	
Cautions week-end	<b>255.00 €</b>	
Cautions journée	<b>143.00 €</b>	
Cautions ménage	<b>110.00 €</b>	
Prestation remise en état des locaux, des appareillages et du tri sélectif	<b>20.00€ de l'heure</b>	

**Article 4 :** Les réservations devront se faire via le formulaire de demande transmis par la commune. Le tarif s'applique dès la première réservation en semaine ou le week-end.

**Article 5 :** Une copie de l'assurance "responsabilité civile" en cours de validité, au nom de l'occupant, devra être obligatoirement déposée à la signature du contrat.

**Article 6 :** En cas de crise sanitaire, l'occupant s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur, sa responsabilité peut être engagée en cas de non-respect.

Fait à NEUILLE-PONT-PIERRE, le .....

Le Maire  
Michel JOLLIVET

signature de l'occupant précédée de la  
mention  
"Lu et approuvé"

**Montant des arrhes**

versés : .....

**Par**

chèque.....n° .....

**Montant restant dû :** .....**à remettre 1**  
**semaine avant la remise des clefs.**